

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

672^{ème} séance

Vendredi 12 avril 2002, à 10 h 20

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 672^{ème} réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

J'ai l'intention de suspendre pendant quelques instants la réunion du Sous-Comité afin que chacun des groupes de travail qui a examiné les questions 4, 6 et 9, puissent adopter leurs rapports respectifs. J'ai ensuite l'intention de rouvrir la présente réunion du Sous-Comité pour que nous puissions adopter le rapport du Sous-Comité et ce, paragraphe par paragraphe.

Avant que de suspendre la réunion pour permettre l'examen des rapports des groupes de travail, permettez-moi de vous faire un appel pour que vous m'aidiez à examiner le rapport et que vous aidiez aussi les présidents des différents groupes de travail et je vous demanderai d'être aussi précis que possible dans vos interventions, étant donné que j'ai l'intention de terminer nos travaux à la fin de la séance de la matinée. Mais, bien entendu, si un débat devait se développer, il est évident que l'on continuerait les travaux de l'après-midi. Mais l'objectif est de s'arrêter à la fin de la matinée. J'invite maintenant le président du groupe de travail sur la question 4 à commencer l'examen du rapport de son groupe de travail qui a examiné la question 4.

*La séance est suspendue à 10 h 25 ;
elle est reprise à 11 h 53.*

Examen du projet de rapport du Sous-Comité juridique (document L.235)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de rapport lui-même. Il s'agit du document L.235. Il s'agit du projet de rapport du Sous-Comité juridique.

Introduction

A. Ouverture de la session

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Introduction – A. Ouverture de la session - Paragraphe 1. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Pas de commentaires. *Adopté.*

B. Adoption de l'ordre du jour

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : B. Adoption de l'ordre du jour, Paragraphe 3. Pas de commentaires. *Adopté.*

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

C. Participations*Paragraphe 4*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : C. Participations, Paragraphe 4. Tout le monde se retrouve dans la liste. On n'a oublié personne. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. Faut-il compléter ? La partie entre crochets avec les points de suspension sera modifiée ultérieurement.

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 6. La Grèce.

Merci, Monsieur le Président. Peut-être une correction d'ordre plutôt scolastique, mais en tout cas, [*l'orateur poursuit l'anglais*] : à la deuxième ligne du paragraphe, je voudrais rajouter « et autres organisations internationales et autres organisations et entités internationales », pour éviter toute confusion. Voilà la modification que je propose, à la fin de l'énumération, « Organisations internationales intergouvernementales », on peut mettre l'IMSO avant l'EUMETSAT, donc l'Organisation internationale de satellites mobiles devrait se placer après l'Agence atomique pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Pour ce qui est de votre première proposition visant à rajouter le terme « entités » cela ne pose pas de difficultés. Pour ce qui est de votre deuxième proposition, je ne sais pas, peut-être que l'on a procédé par ordre alphabétique. Je ne vois pas pourquoi l'IMSO devrait être placée avant l'EUMETSAT. Pourquoi voulez-vous cette modification ?

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Car il s'agit d'une organisation internationale et ensuite il y a des organisations régionales. Si c'est par ordre alphabétique, je n'insiste pas, mais en tout cas cette organisation devrait précéder les entités non gouvernementales. On pourrait la mettre après l'ESA, après l'Agence spatiale européenne. Mais l'UNIDROIT est une organisation intergouvernementale aussi. Ce n'est pas une associations c'est une organisation intergouvernementale.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Secrétariat souhaite préciser les choses.

M. P. LALA (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le Secrétariat avait l'intention de mettre d'abord les organisations du Système des Nations Unies et ensuite les autres organisations par ordre alphabétique. Nous n'avons aucune autre préférence. Voilà la façon dont ce paragraphe a été rédigé. D'abord les organisations des Nations Unies et ensuite les autres par ordre alphabétique. L'Institut international pour l'unification du droit privé n'est pas une organisation régionale, c'est une organisation internationale. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale et qui a une vocation universelle. Je propose de renvoyer cela au Secrétariat et de passer aux choses plus sérieuses.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette suggestion tout à fait rationnelle. Je pense que nous allons effectivement laisser le soin au Secrétariat de régler ce problème. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 7. *Adopté.*

D. Organisation des travaux*Paragraphe 8*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 8. Il s'agit du chapitre D. Organisation des travaux. Nous étudions le texte sous-paragraphe par sous-paragraphe. Tout d'abord le chapeau du 8. *Adopté.*

Alinéa a)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa a). *Adopté.*

Alinéa b)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa b). *Adopté.*

Alinéa c)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa c). *Adopté.*

Alinéa d)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa d). *Adopté. Le paragraphe 8 est adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons au paragraphe 9. Pas d'objections. *Il est adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. Pas d'objections. *Il est adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11, dans lequel il s'agit des dates de la prochaine session du Sous-Comité juridique. Pas d'objections. *Adopté.*

E. Adoption du rapport du Sous-Comité*Paragraphe 12*

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons maintenant au chapitre E. Adoption du rapport du Sous-Comité. Paragraphe 12. Nous avons ici des crochets vides. Le Secrétariat va les remplir. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. La même chose. *Adopté.*

Chapitre II. Débat général*Paragraphe 14*

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons maintenant au chapitre II, intitulé « Débat général », paragraphe 14. Est-ce que nous avons ici toutes les délégations mentionnées dans ce paragraphe ? *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 16. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 17. La Fédération de Russie.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [interprétation du russe] : Merci. Nous

avons demandé hier au Secrétariat et d'ailleurs nous avons transmis au Secrétariat, cette requête. Il s'agit d'une précision de texte de ce paragraphe. Ça a été transmis au Secrétariat pour qu'il corresponde à ce qui a été dit par notre délégation. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci, M. le représentant de la Fédération de Russie. Est-ce que vous pouvez nous donner lecture de ce texte pour que les délégations en aient connaissance ?

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [interprétation du russe] : Malheureusement, le texte nous l'avons donné au Secrétariat.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Bon, nous allons laisser ce paragraphe en suspens pour l'instant. On ne dispose pas de ce texte pour l'instant, le Secrétariat va chercher le texte et ensuite on va reprendre l'examen de ce paragraphe.

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : En attendant nous passons au paragraphe 18. La Fédération de Russie.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'il est utile d'ajouter au paragraphe 18 deux autres paragraphes. Deux idées qui ont été dans notre déclaration devraient y figurer. Je vais donner lecture de ces deux sous-paragraphes et ensuite je vais transmettre ce texte au Secrétariat. Il s'agit du paragraphe 18 bis :

« Il a été estimé que le Sous-Comité juridique devrait garder sa réputation en tant qu'un des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, contribuant directement au développement progressif du droit international et sa codification comme cela est dit dans l'article 7 du chapitre »

Ensuite, 18 ter :

« Il a été estimé que l'on devrait réfléchir à l'idée d'élaborer peut-être une convention mondiale sur le droit de l'espace dont le but est de donner des solutions aux problèmes qui attendent un consensus pour adopter certains principes des Nations Unies et en faire des règles contraignantes et d'élaborer certaines dispositions de façon plus précise

des cinq traités de l'espace des Nations Unies ».

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Les États-Unis ont la parole. Non, excusez-moi, c'est une erreur. La France a la parole.

M. D. WIBAUX (France) : Merci, Monsieur le Président. Il ne s'agit pas d'un commentaire sur la déclaration qui vient d'être prononcée par la délégation de Russie, mais la délégation française avait saisi l'occasion du débat général pour réaffirmer notre souhait que les délibérations du Sous-Comité soient à l'avenir mieux adaptées à sa charge de travail, dans un souci d'efficacité. C'est un des aspects de notre déclaration prononcée lors du débat général auquel nous attachons une certaine importance, et nous aimerions qu'il soit reflété dans le rapport du Sous-Comité. Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je peux suggérer un paragraphe qui interviendrait après le paragraphe 18 et qui [*intervention du Président*].

Le PRÉSIDENT : [*micro coupé, inaudible*] Est-ce que vous voulez un nouveau paragraphe ? Ce serait une autre question ?

M. D. WIBAUX (France) : Ce serait une autre question, oui, Monsieur.

Le PRÉSIDENT : C'est une autre question. Alors attendez, s'il vous plaît, un peu, nous devons finir le paragraphe 18 et ensuite je vous donnerai la parole. [*interprétation de l'anglais*] : Les États-Unis.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais proposer un texte supplémentaire qui suivrait le paragraphe 18, mais avant que de ce faire, je me permets de soulever une question d'ordre plus général, une question notamment concernant le projet de rapport préparé par le Secrétariat au titre du débat général. J'ai le sentiment que plus de vingt délégations ont exprimé leur position dans le débat général contenant un certain nombre de notions fort importantes, alors que le rapport que l'on prépare accorde à ces questions un poids différent. Il y a donc un déséquilibre dans la façon dont le Secrétariat présente cet échange de vues selon les délégations. C'est pourquoi nous voudrions que les avis des délégations soient reflétés de façon plus exacte. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur. Le Secrétariat a la parole.

M. P. LÁLA (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Les délégués ne sont pas sans savoir que le débat général est traité de façon spéciale par le Rapport du Sous-Comité et par le COPUOS. En général, dans le projet de rapport qui est préparé, les débats normalement ne sont pas reflétés de façon détaillée. Le Secrétariat pense que les délégations présentent des questions qui ensuite seront reprises plus en détail plus tard, dans le cadre de questions de l'ordre du jour. Au cours des dernières années, au sein du Sous-Comité juridique et au sein du Comité, plusieurs délégations ont exprimé des positions de politique à ce sujet. Le Secrétariat a compris que les délégations voulaient que leurs positions soient reflétées et qu'elles ne se rapportaient pas forcément aux questions de l'ordre du jour et donc dans ces cas, le Secrétariat n'a pas d'autre choix que de demander l'avis du Sous-Comité ou du Comité en préparant des projets de paragraphes et ce dans les chapitres pertinents du rapport ce qui est ensuite présenté au Sous-Comité ou au Comité et à ce moment-là les membres décident s'il s'agit ou non d'inclure ces paragraphes. Cela a bien été le cas lors de la dernière réunion du Sous-Comité et du Comité, ce qui a été réitéré à la présente session. Il s'agit d'une pratique de la part du Secrétariat qui peut-être n'est pas satisfaisante pour le Sous-Comité juridique et le Secrétariat à ce moment-là vous présente ses sincères excuses pour ce fait. Nous aimerions beaucoup que le Sous-Comité juridique nous indique clairement ce qu'il pense à ce sujet, c'est-à-dire comment le Secrétariat doit traiter de ces questions à l'avenir. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur, de ces explications. Alors que faire ? Comment allons-nous régler cela ? Nous sommes saisis d'un projet d'amendement présenté par la Fédération de Russie, vous l'avez sous les yeux, malheureusement les interprètes ne l'ont pas et ils aimeraient bien l'avoir. Lecture de l'amendement proposé.

M. P. LÁLA (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La Fédération de Russie voulait donc apporter un amendement au texte russe. Je vais vous donner lecture du texte en russe et c'est les interprètes qui vont vous interpréter le texte dans les autres langues.

[*interprétation du russe*] : La Russie propose à la communauté internationale de

commencer à préparer tous les accords en ce qui concerne le non-emplacement d'armes dans l'espace, ni le recours à la force ni le recours à la menace, en ce qui concerne les objets de l'espace. Cela pourrait comprendre les éléments suivants :

- 1) Utilisation de l'espace extra-atmosphérique conformément au droit international dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité ;
- 2) Obligation de ne pas placer sur l'orbite terrestre d'objets qui auraient n'importe quel type d'armes à bord, de ne pas placer de tels armements sur aucun corps céleste et ne pas placer de telles armes dans l'espace extra-atmosphérique d'une manière quelconque ;
- 3) Obligation de ne pas recourir à l'emploi de la force ni le recours à la menace de la force en ce qui concerne les objets de l'espace ;
- 4) Création d'un mécanisme de contrôle chargé de contrôler l'application des accords et ce sur la base des mesures de confiance en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique.
La première mesure pratique allant dans ce sens pourrait être l'acceptation d'un moratoire en ce qui concerne l'emplacement dans l'espace extra-atmosphérique de ces moyens et ce conformément à ce qui aura été convenu. La Russie est prête à accepter immédiatement une telle obligation si d'autres puissances spatiales acceptaient ou adhéraient à un tel moratoire. »

Fin du texte.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le Secrétaire, de nous avoir donné lecture du texte. Je voudrais savoir s'il est des observations que les délégations voudraient faire sur le texte qui vient d'être lu. Les États-Unis ont la parole.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ce serait bon d'avoir la proposition par écrit sous les yeux, parce que je ne sais pas si l'interprétation était assez précise et je soulèverai une question : dans l'interprétation en anglais, on a

mentionné une délégation particulière, on a nommé une délégation et ce n'est pas la pratique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui. Le Secrétariat.

M. P. LÁLA (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est ma faute parce que j'ai commencé par lire le document d'origine et c'est au milieu qu'il fallait commencer mais je n'ai pas pu trouver exactement où commençait le texte, alors il faut dire en anglais « *the view was expressed* », « une délégation a jugé », donc le nom de la délégation ne va pas figurer dans ce texte. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Il y a une délégation qui a formulé une demande, c'est-à-dire de disposer d'un texte écrit de cet amendement. Effectivement, c'est une bonne idée parce que le texte est fort long et peut-être qu'il peut soulever certains problèmes. Là aussi, nous allons suspendre l'examen de ce paragraphe et nous allons attendre l'obtention du texte par écrit. Est-ce que vous êtes d'accord, Mesdames et Messieurs les délégués, avec cette façon de procéder ? Le paragraphe reste ouvert.

Nous allons poursuivre maintenant [*le Président de s'interrompre*]. J'ai oublié que la France a demandé la parole tout à l'heure pour faire une présentation, une proposition. Le Secrétariat vient de me dire que les États-Unis aussi demandent la parole, ils ont présenté aussi un projet d'amendement. Est-ce qu'il s'agit du paragraphe 18 ? Alors on va terminer l'examen du paragraphe 18. Est-ce que vous voulez nous en donner lecture, États-Unis ? Merci, vous avez la parole.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai donné au Secrétariat notre proposition. J'espère qu'il va la distribuer. Il s'agit de trois petits paragraphes qui viennent immédiatement après le paragraphe 18 et qui reflètent les interventions de notre délégation. À notre avis, il serait bon que cela soit reflété dans le rapport. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Voulez-vous nous donner lecture de ces textes, Monsieur, ou bien voulez-vous que le Secrétariat le fasse ?

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le premier nouveau paragraphe se lit comme suit :

« Il a été estimé que beaucoup des succès auxquels est parvenu le Sous-Comité juridique viennent du fait que l'on a évité des débats prolongés sur des questions politiques délicates et une délégation a estimé que les résultats et du Sous-Comité en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, vient du fait qu'il peut se concentrer sur les problèmes d'ordre pratique et qu'il travaille par consensus ayant en vue surtout les résultats. »

Nouveau paragraphe :

« Cette délégation a estimé aussi que les instruments fondamentaux relatifs au droit spatial ont établi un cadre qui a permis aux activités spatiales de s'épanouir et qu'un traité nouveau n'est pas nécessaire et ce n'est d'ailleurs pas réalisable. »

Nouveau paragraphe :

« Cette délégation a estimé, en outre, qu'elle était toujours engagée dans des activités qui profitent aux nations qui ont des activités spatiales et les autres, c'est-à-dire que l'on fournit régulièrement des données à partir des satellites météo qui peuvent être utilisés gratuitement dans le monde entier. On partage aussi les données relatives à la science et à la terre avec la communauté scientifique mondiale et ce, par le truchement de programmes de coopération ou en les mettant à la disposition dans des archives de données. Cette délégation a noté que les services de satellites de navigation sont disponibles de façon continue dans le monde entier et ce, à titre gratuit, partiellement. »

Je pense que les amendements de ce genre sont nécessaires, car cela pourrait quand même donner un équilibre à ce résumé de débat et je pense que d'autres délégations devraient aussi insister pour que leurs positions soient reflétées dans le rapport. Merci, Monsieur le Président.

[Les interprètes n'ont pas eu la proposition des États-Unis sous les yeux, malheureusement.]

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je ne peux pas amplifier maintenant le texte du rapport et je voudrais faire une mise en garde parce que le paragraphe risque d'être assez long. Les délégations concernées pourraient peut-être envisager de résumer et de raccourcir encore plus leur texte pour garder l'équilibre général du

rapport, parce que je crois que l'on risque d'avoir vraiment une énumération de problèmes, positions, questions, etc., alors que d'autres paragraphes sont plus généraux. Avant que de continuer ce débat, parce que je vais maintenant suspendre ce débat jusqu'à ce que l'on dispose des textes, du texte russe et du texte américain, je vous demande de réfléchir à la possibilité qu'il y a de ne pas mentionner tous les détails des dites propositions, pour que l'on arrive à garder un espèce d'équilibre général dans ce projet de rapport.

Je donne maintenant la parole à M. le représentant du Royaume-Uni.

M. D. LUSHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. J'ai écouté avec attention ce que vous avez dit et j'ai bien entendu la question posée par le Secrétariat sur la façon dont on reflète le débat général du Sous-Comité ici et des autres sous-comités. Bien sûr, nous sommes tous attachés au caractère abrégé des textes, mais ce qui est plus important quand même c'est la précision. Donc, il faut vraiment pouvoir lire ce qui a été dit aux réunions, surtout pour les lecteurs qui liront le rapport sans avoir participé aux débats ni à la réunion. Il est donc nécessaire de savoir ce qui a été dit et ce, de façon précise. Il faut que cela soit bien reflété dans le rapport, surtout lorsque les délégations font des observations sur certaines questions qui intéressent l'ordre du jour du Sous-Comité. Ma délégation préfère un reflet plus fidèle des avis exprimés dans la partie « Débat général » et ce, pour les rapports futurs. J'encourage mes collègues à se prononcer, comme vous l'avez dit. Mais en ce qui nous concerne, la précision est beaucoup plus importante que la brièveté. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur. Y a-t-il d'autres avis concernant cette question ? Oui. La Colombie a la parole.

M. C. AREVALO YEPES (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec ce qui a été dit, c'est-à-dire que la méthode de rédaction du rapport doit être telle qu'il faut tenir compte des éléments particuliers et le débat général en fait, ne doit pas être une version télégraphique et son reflet non plus. Lorsqu'il y a des positions qui sont exprimées par des groupes régionaux, je pense notamment à la déclaration qui a été faite dans le « Débat général » par le Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes, dans la description du « Débat général », on n'a pas reflété deux ou trois points qui sont cependant importants pour le Groupe. Un de

ces points se rapporte justement à la coopération internationale, il s'agit-là d'événements de caractère régional assez importants. Moi aussi, j'ai des propositions à faire à ce sujet. Bien entendu qu'il faut se féliciter de la brièveté, il ne s'agit pas non plus de donner des descriptions très détaillées, *in extenso*, des déclarations. Il y a plusieurs propositions que nous avons entendues et il y a plusieurs propositions que nous avons à faire à ce sujet, nous les transmettrons au Secrétariat. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de la Colombie. Je donne la parole au représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. J'ai demandé la parole pour la chose suivante. En quelque sorte, j'ai écouté les critiques envers le Secrétariat pour la préparation du rapport. Je dois d'abord avouer que nous payons la décision de ne pas avoir de « *summary records* » [??]. Si on avait des « *summary records* » comme il y a eu pendant longtemps, personne ne voudrait la publicité demandée, je parle toujours dans le cadre du « *General exchange of views* ». Ce matin, j'ai fouillé au premier « *summary records* », le « *summary records* » n° 1 de notre Sous-Comité de juillet 1962, et je vois que c'est le lieu approprié pour faire apparaître les vues exprimées. Il y a, dans le paragraphe 14, une référence au « *verbatim transcripts* » [??]. La publicité au sens large du terme est déjà là. Pourquoi répéter, si quelque chose n'est pas dit lors de la déclaration générale, c'est possible. Puisque j'ai la parole, j'ai suivi avec beaucoup d'attention l'interprétation du texte en russe que notre Secrétaire nous a fait lecture, mais de ce que j'ai compris de l'interprétation, en quelque sorte, dans la plupart, répète les paragraphes 16 et 17, si je ne me trompe pas et si l'interprétation a été aussi exacte que possible. Alors je ne vois pas pourquoi commencer à présenter quelques points de vue exprimés dans les interventions générales qui sont dans le « *verbatim transcripts* » 506, 656 et 659. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour ce commentaire. Mesdames et Messieurs, je pense que nous devrions arrêter l'examen du 18. J'ai encore l'Équateur sur ma liste, effectivement, mais je voudrais vous proposer de ne pas trop insister, de ne pas relancer un débat sur ce point. Nous allons revenir sur cette question lorsque nous aurons les propositions par écrit sous les yeux, autrement je crains qu'il nous faudra travailler toute la nuit, si on continue de cette façon. L'Équateur.

M. P. PALACIOS (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, ma délégation voudrait dire qu'elle n'a pas de doutes quant à la capacité du Secrétariat ou sa volonté de travailler au mieux. Mais il faut le refléter dans le rapport de façon aussi claire et précise que possible et de présenter nos interventions de façon résumée, car il faut le mentionner quelque part que l'on pourra y revenir à l'avenir. Certaines délégations n'ont peut-être pas participé à toute la session donc il est bon de garder une trace, au moins des interventions.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Chili.

M. J. M. CONCHA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation estime que certaines des opinions devraient être mentionnées ici car elles ont été présentées pendant le débat au Sous-Comité, des questions qui ont été mentionnées ultérieurement n'ont pas forcément besoin d'être reflétées ici. C'est l'opinion concernant la faisabilité ou l'importance de l'élaboration d'une convention globale. Il faut choisir, on ne peut pas reprendre toutes les interventions.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres délégations souhaitent-elles intervenir ? Cela ne semble pas être le cas. Bien, nous allons reporter le débat sur le paragraphe 18 jusqu'à ce que toutes les délégations aient eu la possibilité de lire le texte par écrit.

Pour ce qui est de la demande des pays du GRULAC, je leur demanderai de préparer, en collaboration avec le Secrétariat, un amendement ou un nouveau paragraphe à inclure au texte du rapport qui refléterait la position ou les déclarations qu'ils ont faites pendant le « Débat général », et que l'on pourrait inclure. Nous avons encore le représentant de la France qui voulait proposer un nouveau paragraphe, après le paragraphe 18.

M. D. WIBAUX (France) : Merci, Monsieur le Président. Avant de revenir à la proposition d'un paragraphe additionnel que j'ai annoncé tout à l'heure, je tiens à dire que la délégation française partage les observations qui ont été exprimées par les délégations américaine et britannique, notamment sur la manière dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité, des vues qui sont exprimées au cours du « Débat général », par les différentes délégations.

S'agissant de la proposition de paragraphe additionnel, je me propose de vous lire ce que nous

souhaiterions voir intervenir après le paragraphe 18 et qui se lirait ainsi :

« Une délégation a souhaité l'ouverture d'une discussion dans laquelle le Bureau des affaires spatiales pourrait faire part de son expérience aux membres du Sous-Comité sur les moyens de rationaliser l'ordre du jour qui serait susceptible d'entraîner une réduction, ne serait-ce que de quelques jours, de la durée des sessions et qui permettrait, en outre, ainsi, de favoriser une plus grande participation des pays en développement. »

Le PRÉSIDENT: Merci bien de votre proposition, M. le distingué représentant de la France. Je crois que nous pourrions suivre la même procédure en ce qui concerne les autres propositions, c'est-à-dire que le Secrétariat pourrait préparer le texte par écrit et nous considérerons toutes ces propositions ensemble, après-midi.

[interprétation de l'anglais] : Mesdames et Messieurs les délégués, le paragraphe 18 et le nouveau paragraphe proposé par le représentant de la France restent en suspens et nous y reviendrons ultérieurement. Équateur.

M. P. PALACIOS (Équateur)
[interprétation de l'espagnol] : Merci. Je voudrais simplement dire que ma délégation est non seulement d'accord avec cette préoccupation mais également concernant le fond dans de nombreuses réunions, nous tournons autour des questions, nous y revenons le lendemain. Je pense que la session pourrait être réduite dans le temps, de quelques jours au moins.

Paragraphe 19

VI. Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Équateur. Puis-je considérer que nous pouvons maintenant passer au paragraphe 19 actuel, VI, « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace » ? France.

M. D. WIBAUX (France) : Merci, Monsieur le Président. Dans la version française du projet de rapport que j'ai sous les yeux, il s'agit du titre sur lequel je souhaiterais intervenir. C'est le III, et c'est une remarque générale que je souhaiterais faire sur l'expression « sources d'énergie nucléaire dans l'espace ». Cette remarque est une remarque de pure forme. Il s'agit, dans la version française, de supprimer la marque du

pluriel, le « s » à l'adjectif « nucléaire », puisqu'en français, cet adjectif se rapporte au nom « énergie », c'est l'énergie qui est nucléaire et donc il s'agit de l'indiquer au singulier et non pas au pluriel. Cette remarque vaudrait pour cette expression « sources d'énergie nucléaire » à chaque fois qu'elle réapparaît dans le cours du texte, bien entendu. Je crois savoir que, dans le passé, nous avons laissé cette expression telle qu'elle figure ici, mais il ne nous semble pas que si nous avons, dans le passé, fait preuve de négligence quant à la grammaire de la langue française, il faille maintenir cette erreur pour l'avenir. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Votre remarque concernait le texte français. En coopération avec le Secrétariat, on pourrait le corriger. *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 19 ? *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 20. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 21. La France.

M. D. WIBAUX (France) : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 21, dans la version française que j'ai sous les yeux, « le Sous-Comité juridique est convenu qu'au stade actuel, il n'était pas justifié de réviser les principes ». Je pense qu'on reflèterait peut-être de façon plus précise les vues qui ont été exprimées, en rédigeant de manière un petit peu différente ce passage et il serait plus juste, à notre avis, d'écrire « il n'était pas justifié d'ouvrir une discussion sur la révision des principes », car il appartiendra au Comité plénier de décider s'il est opportun ou non d'ouvrir une discussion sur la révision des principes de 1992. Telle que cette phrase est rédigée en français, elle apparaît comme préjugéant, d'une certaine manière, de la décision qui pourrait être prise par le Comité. Donc, je suggère de remplacer les mots dans la version française « de réviser les » par « d'ouvrir une discussion sur la révision des principes ». Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT Merci bien, M. le distingué représentant de la France, mais il me semble qu'en ce cas, on doit aussi changer le texte anglais, parce qu'ici nous avons en anglais « *revision of the principles was not guaranteed* », tandis que vous avez proposé pas seulement « *the revision is not guaranteed by the opening of the discussion* ». *[interprétation de l'anglais]* : Donc le

texte anglais devrait s'aligner pour qu'il y ait correspondance entre ces deux textes. Dans le texte anglais, on pourrait dire « ouvrir les discussions sur la révision », « *opening discussion on the revision* ». *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22. Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : [*inaudible*] [...] la proposition de la France a changé le fond du paragraphe 21. Parce que j'ai devant moi le texte anglais, c'est une constatation qui a été faite par le Sous-Comité. Tandis que ce que mon collègue de la France vient de nous proposer, c'est une autre constatation, donc c'est une vue tout à fait différente concernant la vue sur laquelle le Sous-Comité est tombé d'accord. Ce n'est pas un changement de style, c'est un changement de fond. Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse d'intervenir à ce moment très tardif.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : C'est comme vous voulez, Mesdames et Messieurs. J'ai l'impression que la proposition de la France est juste et je pense qu'il ne faut pas lancer le débat. J'hésiterais à dire clairement que la révision est nécessaire. Il faut d'abord procéder à une analyse détaillée de la question avant de se prononcer. Donc, je pense qu'il ne faut pas insister sur le débat, à lancer le débat et ne pas dire que la révision des principes n'est pas justifiée. Le Royaume-Uni.

M. D. LUSHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je suis d'accord pour ne pas lancer le débat, mais votre commentaire précédent concernant l'amendement de la version anglaise pour refléter clairement la proposition de la France renforce ces difficultés. Nous étions d'accord pour dire que nous ne voulons pas rouvrir le débat sur la révision des principes, ce qui est différent de lancer une révision concrète. Votre suggestion visant à amender aussi bien le texte anglais que français et les autres textes, précise la position pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous êtes d'accord avec le libellé anglais ou est-ce que vous avez quelque chose à proposer tel qu'amendé ? Nous sommes prêts à accepter le texte que vous avez lu. Très bien. *Le paragraphe 21 est adopté tel qu'amendé par le représentant de la France.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22. France.

M. D. WIBAUX (France) : Merci, Monsieur le Président. C'est simplement une correction. Il y a une coquille dans la version française où l'on dit : « Il a été estimé que les États qui recourraient à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire devaient mener », ici le verbe « devaient » doit être au pluriel, « les États devaient mener leurs activités ». C'est une coquille, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Dans la version française, oui. [*interprétation de l'anglais*] : D'autres remarques ? *Adopté* avec la correction du texte français.

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 23. L'Espagne.

M. R. A. MORO AGUILAR (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Ma délégation voudrait modifier la version en espagnol du paragraphe 23. Il faut dire « *espacio interplanetario* » et non pas « *interstelar* ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci de nous avoir fait cette proposition concernant la version espagnole du paragraphe. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 24. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. *Adopté.* Canada.

M. LEGENDRE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Il semblerait qu'au paragraphe 25 il y a une erreur typographique. On dit que le texte complet de cette déclaration au point 7, je pense que c'est le point 6, ce n'est pas le point 7 mais le point 6 de l'ordre du jour. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette remarque. C'était le point 7 de l'ordre du jour pour les sources d'énergie nucléaire. C'est la section du rapport en romain, cela ne correspond pas au point de l'ordre du jour. Donc il s'agit bien du point 7.

Nous avons terminé la première partie du projet de rapport du document L.235.

Document L.235/Add.1

III. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Il nous reste encore un peu de temps et nous allons donc passer au document Add. 1, additif premier. III. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Paragraphe premier. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. D'abord le chapeau. *Adopté.*

a) Énumération des traités. État des ratifications et des signatures

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : a) Énumération des traités. État des ratifications et des signatures. *Adopté.*

Alinéas b), c), d), e)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : b) Vérifier si les nombres correspondent. c), d). *Adoptés.* e). La dernière partie du paragraphe 2. Pas de difficultés. *Adopté.* Est-ce que nous pouvons considérer que l'ensemble du paragraphe 2 est adopté ? *Il en est ainsi décidé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 3. Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Le Secrétariat a oublié d'inclure la satisfaction que nous avons exprimée sur ces deux documents concernant l'état de ces cinq traités d'amendement au document 722 et le tableau concernant les données statistiques. Peut-être que quelque part dans le paragraphe 3, on pourrait mentionner cette contribution louable du Secrétariat. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Si les délégations n'y voient pas d'inconvénients, nous demanderons au Secrétariat

d'inclure cette mention quelque part au paragraphe 3. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 4. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 5. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 6. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 7. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 8. Les parties en blanc seront complétées par le Secrétariat. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 9. *Adopté.*

VIII. Examen du concept d'État de lancement

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 16. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 17. *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 18. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 20. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21. *Clauses habituelles. Adopté.*

Document L.235/Add.2

IV. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous allons utiliser le temps qui nous reste pour passer à l'additif 2. IV. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. *Paragraphe premier. Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 3. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 4. *Grèce.*

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [interprétation de l'anglais] : à la fin du paragraphe 4, « Ce Comité a également été informé des activités du Centre international du droit spatial ». Est-ce qu'il s'agit du Centre européen du droit spatial ? De quoi s'agit-il ? C'est quelque chose de nouveau ?

M. P. R. MCDOUGALL (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Un certain nombre d'organisations ont fait des rapports concernant les activités dans l'espace. Dans le cadre du Centre international du droit spatial, c'est l'avis d'une délégation. Ce centre est assez nouveau, il a été créé suite à un accord entre le pays qui a fait cette intervention à un autre pays. Il s'agit de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, en l'occurrence. C'est la délégation de l'Ukraine qui a attiré notre attention sur la création de ce centre. Il y a un rapport sur cette organisation présenté l'année dernière au Sous-Comité juridique. Donc ce n'est pas un centre qui vient d'être créé.

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Très bien. Nous allons continuer. *Paragraphe 5. Pas de commentaires ? Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 6. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 7. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 8. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 9. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. Adopté.

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11. Adopté.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12. Adopté.

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. Adopté.

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. Adopté.

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. Adopté.

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 16. Adopté.

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 17. Adopté.

Nous allons suspendre l'examen du projet de rapport. Nous allons y revenir à 15 heures précises et nous allons peut-être d'abord terminer l'examen du projet de rapport et ensuite revenir aux paragraphes non réglés, notamment le paragraphe concernant le point 9, et les paragraphes restés en suspens ce matin au début du projet de rapport L.235. Je vais donner la parole au Secrétariat.

M. P. LÁLA (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci. Je voudrais simplement vous informer que pour faciliter l'adoption des conclusions du groupe de travail 9, État de lancement, le Secrétariat pourrait vous donner le texte des amendements écrits à la main, mais écrits lisiblement pour nous éviter d'avoir à les faire dactylographier. Nous allons donc vous distribuer ces amendements par écrit pour que nous puissions les adopter cet après-midi.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : D'autres suggestions ? Non. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 5.